

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 2005-00-124](#)[Item Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 4 octobre 1901](#)

Marie Moret à Offroy, Guiard et Cie, 4 octobre 1901

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
Date de rédaction[4 octobre 1901](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Offroy et Cie](#)
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméMarie Moret accuse réception de l'avis d'encaissement de coupons et des certificats de dépôt d'obligations Suez. Elle envoie à la banque une décharge relative à ces obligations.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Informations sur le document source

CoteFamillistère de Guise, inv. n° 2005-00-124
Collation1 p. (478r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamillistère de Guise

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Crisis Familiale
4 octobre 1901

Messieurs Offroy, Guinand & Cie

J'ai l'honneur de vous
confirmer ma lettre d'avis
et de vous accuser réception
de la note de même date
dont je prends bonne note.

Je tiens également votre
avis d'encaissement de coupons
et, sans plus de détails, mes
certificats de dépôt obligations
sont mentionnés en votre
lettre.

Ci-joint je vous
retourne (revenue de la

mention (au verso de
ma signature) la somme
relative aux obligations
sur dont l'une d'elles est
amortie.

Avec le plus
vive respect, l'assurance
de toute ma
considération

Marie Perin
4 octobre 1901